



Un cube pour structurer l'espace

Cet appartement de 90 m² était complètement vide. Pour le structurer, l'architecte Sébastien Krier y a planté un cube intégrant certaines fonctions et permettant de délimiter les autres. Une manière de combiner harmonieusement le côté ancien du site et les aménagements plus modernes du logement.

Tout en longueur, l'espace existant était généreusement vitré sur ses deux façades, les baies offrant des vues ciblées sur la ville, comme des cadres posés sur le paysage. Pour organiser l'espace, l'architecte y a intégré un cube reprenant la chambre, la salle de bains et le coin vestiaire. Une manière de meubler le volume et de séparer les fonctions sans cloisonner l'appartement. Le cube est décollé du plafond et de l'un des murs par des vitres qui permettent de conserver des perspectives.

L'un des souhaits des occupants étant d'avoir une chambre

spacieuse, l'architecte a dû ruser pour ne pas trop rogner sur l'espace de vie. Dans la salle à manger, l'architecte a ainsi imaginé une table pivotante qui se rabat sous l'îlot central de la cuisine, de manière à pouvoir dégager l'espace à souhait.

Dans le même esprit, tout est épuré, rien n'est saillant. Les rangements sont intégrés, l'éclairage et les techniques aussi. Un système de climatisation a été installé dans un faux plafond qui traverse tout l'appartement, comme une colonne vertébrale rythmée par les luminaires. Même réflexion pour le système de chauffage intégré au sol.

Côté aménagement, le cube s'installe près de l'entrée, créant un long couloir menant à l'espace de vie. Il intègre d'abord un espace WC et vestiaire. La chambre est accessible via une large porte coulissante en verre translucide. De là, une autre porte en verre transparent s'ouvre sur la salle de bains. On y trouve une douche, une baignoire, du mobilier en chêne blanchi et des miroirs pour agrandir l'espace. La chaudière au gaz à haut rendement est dissimulée dans l'un des placards.

Au bout du couloir, la zone de vie est généreusement ouverte et intègre la cuisine, directement



articulée au coin à manger, et le salon, qui donne sur la terrasse.

La cuisine est composée d'un mobilier en MDF laqué blanc qui s'appuie contre l'une des parois du cube, d'un îlot central et de plans de travail en granit granulé, soit passé au chalumeau pour proposer un effet mat. Une baie latérale ouvre une perspective jusqu'à la salle de bains, à travers la chambre.

La table de la salle à manger

s'intègre à l'îlot central ou se projette perpendiculairement dans l'espace. Le salon s'installe à l'opposé, en bout de course, en relation avec la terrasse. Il bénéficie d'un mobilier intégré où se cachent les techniques et la télévision, et où s'encastre un foyer au gaz. ●

LÉA BIERLIN

Architecte : Sébastien Krier.
Tél. : 04 232 16 26.

www.sebastienkrier.be

RESPECTEZ LES INDICATIONS DU PERMIS

Tous les travaux de rénovation qui touchent à la structure d'un bâtiment nécessitent l'intervention d'un architecte et font, le plus souvent, l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. Il faut clairement y préciser les éléments qui seront démolis et ceux qui seront conservés. Si, à la suite de mauvaises surprises en cours de chantier, vous devez vous éloigner du permis octroyé, redemandez une autorisation à la commune. Cela vous évitera bien des mésaventures, comme l'explique Michel Vander Linden, architecte : « Lors des travaux de démolition réalisés dans le cadre d'une rénovation assez importante, nous avons décidé, d'un commun accord avec l'ingénieur chargé du projet, de démolir un mur non prévu initialement pour le reconstruire. Suite à la plainte d'un voisin, l'administration a fait stopper le chantier et a imposé l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'urbanisme, ainsi que le paiement d'une lourde amende... » ●

CÉDRIC BOURGOIS

Découvrez l'intégralité du texte et les plans de ce reportage dans le magazine Je vais Construire de mars, en vente chez votre libraire.



www.jevaisconstruire.be